

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 8 juillet 2019

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, COLSON Frédérick, KOSCHER Virginie, PIAZZA Cécile, MARI Xavier, SIMONIN Bertrand, Sandrine DOYEN, Maryse DESARCE.

Absent excusé : NICOLAS Jean-François

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2019 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Subvention au CCLI de Solgne et Environs

Après en avoir délibéré, suite à la demande présentée par la Présidente du CCLI de Solgne et Environs, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 100 € au profit du CCLI.

2°) Subvention à l'association « Athlétisme du Sud Messin »

Suite à la demande présentée par le Président de l'ASM concernant une demande de subvention, les membres du conseil municipal, avec 3 voix contre (B. Simonin, A. Herbiet, S. Doyen) et 6 pour, décident d'accorder à l'association « Athlétisme du Sud Messin » une subvention de 30 €.

3°) Dénomination de rue

Dans le cadre de la réalisation du lotissement situé à l'entrée de Sailly-Achâtel, les membres du conseil, après en avoir débattu, avec 8 voix pour et 1 abstention (B. Simonin), ont décidé de nommer la voie sur laquelle viendront s'ériger les 10 propriétés : **Clos des Bonnes Terres** avec numérotations circulaires qui iront du n° 1 au n° 10.

Le maire fait ensuite un point sur l'avancée des travaux concernant le lotissement en indiquant que les réseaux seront mis en place mi- août. La réserve incendie de 120 m³ sera mise en place aux frais exclusifs du lotisseur de même que tous les travaux de voirie (chaussée et trottoirs). S'agissant du transformateur, il sera également à la charge du lotisseur.

4°) Modification des statuts de la CC du Sud Messin

Monsieur le Maire précise que le Conseil Communautaire du Sud Messin lors de sa réunion du 13 juin 2019 a engagé une procédure de modification de ses statuts afin de transférer la compétence facultative suivante à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Messin :

« Accueil péri-extrascolaire, halte-garderie parentale :

- Etude et diagnostic en matière de petite enfance et de jeunesse à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

- Signature, animation et coordination du contrat enfance jeunesse et de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF ou de tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer et mise en œuvre de ceux-ci dans la limite des compétences figurant aux présents statuts.

- Création ou aménagement et gestion d'établissements et de services d'accueil, le cas échéant en partenariat avec des associations : accueil périscolaire existant ou à créer, accueil extrascolaire existant ou à créer, halte-garderie parentale existante ou à créer ».

Monsieur le Maire indique que la date effective de transfert de la compétence sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est fixée au 1^{er} septembre 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin ;

Considérant que, pour que la modification des statuts soit prononcée par le Préfet, la délibération du Conseil Communautaire ci-dessus citée doit être approuvée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population ;

Compte tenu du doute émis par les conseillers municipaux de Sailly-Achâtel sur la capacité pour la Communauté de Communes à pouvoir financer cette compétence supplémentaire à long terme et que cela engendrera des complications dans l'organisation actuelle , considérant qu'il serait plus judicieux de prendre en charge d'autres compétences ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DE NE PAS APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert, à compter du 1^{er} septembre 2020, de la compétence facultative suivante :

« Accueil péri-extrascolaire, halte-garderie parentale :

- Etude et diagnostic en matière de petite enfance et de jeunesse à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

- Signature, animation et coordination du contrat enfance jeunesse et de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF ou de tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer et mise en œuvre de ceux-ci dans la limite des compétences figurant aux présents statuts.

- Création ou aménagement et gestion d'établissements et de services d'accueil, le cas échéant en partenariat avec des associations : accueil périscolaire existant ou à créer, accueil extrascolaire existant ou à créer, halte-garderie parentale existante ou à créer ».

Divers :

- Le maire fait circuler auprès des conseillers les cartes de remerciement reçues de la part des familles, suite aux décès de Mme Rolande Nicolas et de Quentin Molet.
- Contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas de forains lors de la fête patronale, compte tenu du stockage de tout le matériel de l'entreprise SADE sur la place à proximité de la grange.
- Les travaux de déploiement de la fibre optique pour les particuliers auront lieu courant du 3^{ème} trimestre.
- Le point sur l'avancement des travaux d'assainissement à été fait par Alain Herbiet.
- Sandrine Doyen déplore le fait que les cartons ne sont plus acceptés lors des collectes du tri sélectif, constatation suivie par l'ensemble des conseillers.
- Une fuite d'eau a été constatée dans la grange. Le dossier est suivi par Alain Herbiet qui indique que l'entreprise SADE indemniserà après l'assèchement des lieux.
- Dans le cadre des travaux pour la mise en place du mini-golf et la bibliothèque située dans le bâtiment de la mairie, le maire souhaite organiser l'inauguration des lieux.
- Xavier Mari informe que l'éclairage des tableaux de l'église est en passe d'être achevé.
- Une nouvelle application gratuite appelée « Panneau Pocket » mise en place fin 2019 sera disponible pour les particuliers. Elle permettra à la mairie de relayer très rapidement auprès des habitants toutes les informations ou messages utiles, il suffira aux administrés intéressés par cette application de la télécharger sur leur smartphone.
- Après lecture du courrier de M. Vergé concernant la modification de l'heure de sonnerie des cloches, les conseillers ont émis un avis défavorable à cette demande. Cependant, un devis de modification des abat-sons va être demandé, cette modification devrait permettre d'atténuer le niveau sonore.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS